

QUESTIONS PRAITQUES  
SUR  
**L'HYPOTHÈQUE LÉGALE**  
DE LA FEMME MARIÉE  
SUIVIES D'UNE DISSERTATION  
SUR  
L'HYPOTHÈQUE LÉGALE DES MINEURS ET INTERDITS

129

À

QUESTIONS PRATIQUES

SUR

L'HYPOTHÈQUE LÉGALE

DE LA FEMME MARIÉE

SUIVIES D'UNE DISSERTATION

SUR

L'HYPOTHÈQUE LÉGALE DES MINEURS ET INTERDITS

PAR

H. CLÉMENT

JUGE AU TRIBUNAL CIVIL DE DUNKERQUE,  
PRÉCÉDEMMENT JUGE A CAMBRAI ET JUGE D'INSTRUCTION A AVESNES,

Auteur d'un *Essai sur les usages locaux du Pas-de-Calais*,  
*d'Études sur le Droit rural, civil, commercial, administratif et pénal*,  
de nombreuses dissertations juridiques,  
et Collaborateur à un *Guide du Juge d'Instruction*.

Le travail doit être de plus en plus la  
règle de la vie des Magistrats. Dans une  
Société qui se renouvelle comme la nôtre,  
la considération publique ne doit s'atta-  
cher qu'au mérite et aux services rendus.

(Circulaire de M. le Garde des  
Sceaux, du 15 août 1876.)



ARRAS

SUEUR-CHARRUEY, LIBRAIRE-ÉDITEUR  
31, PETITE-PLACE.

DÉPOT EXCLUSIF A PARIS  
LIBRAIRIE DURAND ET PEDONE LAURIEL  
9, RUE CUIVAS (Ancienne rue des Grés, 7).

1877

À

Технический  
 Бюро  
 СССР  
 им. В. И. Ленина

~ 15886-54

2

## AVANT-PROPOS

---

*On n'a pas l'habitude de lire, d'une manière continue, un ouvrage sur le droit et la jurisprudence; on se borne à le consulter pour y trouver la solution de questions intéressantes; aussi, toute préface est inutile. En exerçant les fonctions de juge spécialement chargé du règlement des ordres et distributions, nous avons été conduit tout naturellement à l'étude du régime hypothécaire, et alors nous avons recueilli et coordonné des notes sur l'hypothèque que la loi accorde à la femme sur tous les immeubles appartenant à son mari, ainsi que sur celle qui affecte les biens des tuteurs au profit des mineurs et interdits.*

*Le code civil est très-sobre de dispositions sur cette matière; la loi du 23 mars 1855 sur la transcription ne contient que quelques articles relatifs à la renonciation ou cession que la femme mariée peut faire de son droit hypothécaire. A la vérité, de savants professeurs, d'érudits magistrats, d'éminents jurisconsultes ont fait, sur cette matière, des traités ex professo où rien ne*

manque, et où la science s'allie à la pratique. Il est peut-être téméraire, de notre part, de vouloir entrer dans un champ exploré de tous côtés et si bien exploité; nous avons pensé cependant qu'il y avait encore quelque chose à glaner, et notre conviction s'est affermie, en étudiant les récentes décisions de la jurisprudence qui offrent des données nouvelles et très-utiles à connaître.

Nous prions le lecteur de ne pas chercher un auteur dans ce livre; il n'y rencontrera qu'un homme du métier. Ce n'est pas l'œuvre d'un savant qui recherche l'effet dans un exposé complet et étendu de ses connaissances juridiques, mais bien l'ouvrage d'un magistrat qui, tout en fonctionnant, étudie l'esprit et les commentaires des textes qu'il est chargé d'appliquer. Ce n'est pas non plus une œuvre exclusivement pratique; l'expérience seule ne suffit pas; il faut y joindre la théorie; et la pratique devient routine, quand elle ne s'appuie pas sur la science. Ce sont de simples notes destinées à rendre quelques services au savant comme à l'homme d'affaires. Et, puisse ce nouveau travail obtenir le même et bienveillant accueil qu'on a bien voulu accorder à nos ouvrages précédents!

Février 1877.

H. CLÉMENT.

---